

Bien connaître CIMZIA® pour mieux vivre son traitement

Les points clés à retenir :

- 1 Signalez à votre médecin toute fièvre supérieure à 38°C ou tout autre signe d'infection (rhume, infection urinaire, boutons sur la peau, perte de poids). Vos défenses immunitaires étant affaiblies, une infection doit être rapidement traitée pour éviter toute complication.
- 2 Informez votre médecin en cas d'intervention chirurgicale ou dentaire afin d'éviter là aussi les complications infectieuses.
- 3 N'arrêtez pas brutalement votre traitement par cortisone et ne diminuez pas de vous-même les doses de vos autres traitements "de fond" prescrits par votre médecin contre la polyarthrite rhumatoïde (PR), comme le méthotrexate.
- 4 Cimzia® est un traitement indiqué contre la PR, y compris chez les personnes ayant déjà reçu d'autres traitements (méthotrexate, autres biothérapies).
- 5 Informez votre médecin ou pharmacien que vous êtes traité(e) par Cimzia® avant de démarrer un nouveau traitement afin de s'assurer de leur compatibilité.
- 6 Comme l'injection a lieu chez vous, prenez immédiatement contact avec votre médecin en cas d'effets indésirables inhabituels tels que le gonflement du visage, des mains ou des pieds, des difficultés inhabituelles à respirer ou des signes d'allergie de la peau (boutons, urticaire).
- 7 Conservez le médicament au réfrigérateur, entre +2°C et +8°C, hors de portée des enfants.

Qu'est-ce que Cimzia® ?

Cimzia®, aussi appelé certolizumab pegol est un médicament utilisé contre la polyarthrite rhumatoïde. Il fait partie des traitements dits « de fond » ou « anti-PR » car son action est ciblée contre les mécanismes de la PR. Il peut être associé à des traitements dits « symptomatiques » (et/ou « de confort ») comme les médicaments anti-inflammatoires ou les anti-douleurs. Pour plus d'efficacité, Cimzia® est souvent prescrit avec un autre médicament anti-PR, par exemple le méthotrexate.

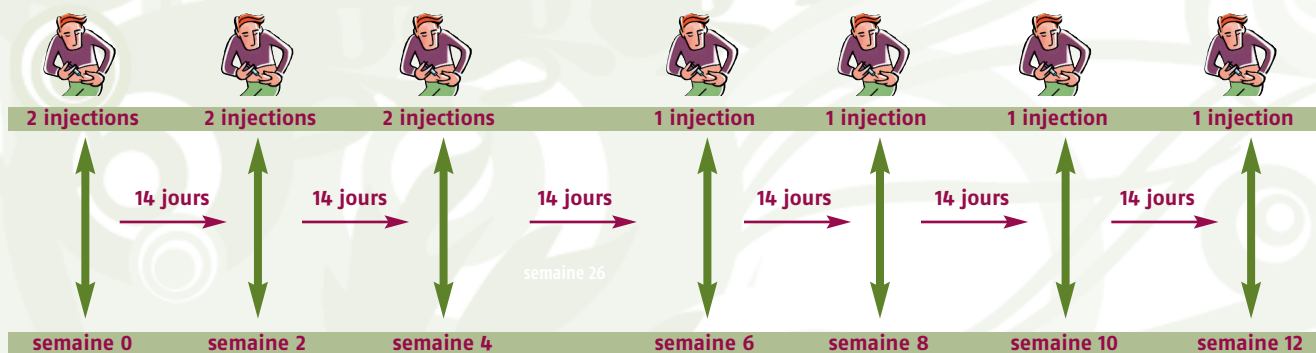
Comment agit Cimzia® ?

Cimzia® fait partie de la famille des médicaments anti-PR appelée « biothérapie ». Les biothérapies ont pour effet d'agir de manière ciblée contre certaines substances ou cellules impliquées dans le dérèglement des défenses immunitaires et l'inflammation chronique des articulations.

Cimzia® en pratique :

Cimzia se présente sous la forme d'un liquide contenu dans des seringues préremplies. L'aiguille fine des seringues permet d'injecter Cimzia dans un pli de peau (on parle d'injection sous-cutanée). Les injections ont lieu tous les 15 jours et vous pourrez choisir de les réaliser vous-même. A noter que pour les trois premières injections, la dose est doublée, en utilisant deux seringues préremplies. La poursuite du traitement doit être évaluée par votre médecin autour de la 6^{ème} ou 7^{ème} injection (c'est-à-dire 10 à 12 semaines après le début du traitement).

Cycle des injections sur 3 mois (pratique d'usage)*



*Le médecin peut être amené à moduler la dose, cependant, la posologie validée par l'Autorisation de Mise sur le Marché est de 2 injections de 200mg en début de traitement, puis d'une seule injection de 200mg à partir de la sixième semaine.

Ce document, rédigé par un groupe d'experts, est non exhaustif. Il est édité par l'Association ANDAR, association de malades, qui œuvre pour les personnes atteintes de polyarthrite rhumatoïde. N'hésitez pas à contacter votre médecin ou pharmacien pour toute question complémentaire. Pour plus d'information sur Cimzia® : consultez les fiches pratiques du Club des Rhumatismes Inflammatoires (CRI) sur le site internet : www.cri-net.com

CARTE DE TRAITEMENT

À MONTRER AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Nom / name : I am currently receiving a chronic treatment
Prénom / surname : (certolizumab pegol) that lowers immune
Date : defenses.
Je signale recevoir un traitement chronique
qui diminue les défenses immunitaires : Signature :
Cimzia® (certolizumab pegol).

www.polyarthrite-andar.org
téléchargez les fiches sur le site :

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N°Vert 0 800 001 159

Pour vous procurer d'autres fiches appelez le



Un forum de discussion : www.patronsdelap.fr
Un site internet certifié HON : www.polyarthrite-andar.org
andar@polyarthrite-andar.com
149, avenue du Maine - 75014 Paris
ANDAR

Bien connaître CIMZIA®
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître CIMZIA®
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître CIMZIA®
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître **CIMZIA®**
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître **CIMZIA®**
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître **CIMZIA®**
pour mieux vivre son traitement

ANDAR

149, avenue du Maine • 75014 Paris
andar@polyarthrite-andar.com

Un site Internet certifié HON : www.polyarthrite-andar.org
Un forum de discussion : www.parlonsdelapr.fr



Pour vous procurer d'autres fiches appelez le

N° Vert 0 800 001 159

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

téléchargez les fiches sur le site :
www.polyarthrite-andar.org

Réponses aux questions les plus fréquentes

Comment m'organiser si je dois subir une opération ?

Informez votre médecin si vous devez vous faire opérer car Cimzia® diminue vos défenses immunitaires. Il pourra peut-être décider de décaler l'intervention ou d'arrêter Cimzia® plusieurs semaines avant l'opération (entre 4 et 10 semaines en fonction du risque infectieux).

Puis-je me faire soigner les dents ?

Le traitement habituel d'une carie ou un détartrage ainsi que la pose d'implant, ne demandent pas de précaution particulière et restent possibles pendant votre traitement par Cimzia®. Pour les opérations dentaires, à risque infectieux (extraction, abcès...), il est recommandé d'arrêter Cimzia®. Dans tous les cas de figure, votre dentiste peut vous prescrire un traitement préventif par antibiotique.

Puis-je me faire vacciner contre la grippe ?

Oui, les vaccins contre la grippe (tous les ans) ou contre le pneumocoque (tous les 3 à 5 ans), ainsi que la plupart des vaccins sont recommandés lorsque les défenses immunitaires sont diminuées. Les vaccins à éviter, lorsque l'on prend Cimzia® sont les vaccins « vivants atténués » tels que le vaccin contre la fièvre jaune, contre la tuberculose (BCG), contre la rougeole (ROR), contre la varicelle, contre la poliomyélite (par voie orale) et contre la gastroentérite.

Comment apprendre à réaliser soi-même l'injection ?

Les premières injections peuvent être réalisées par votre médecin ou par une infirmière. Cela vous permettra de vous familiariser avec les différents gestes et conditions de réalisation de l'injection, notamment l'importance de la désinfection. Il existe également des documents pour vous expliquer les différentes étapes de l'injection qui vous guideront si vous choisissez de réaliser vous-même les injections. Cimzia® se présente sous forme d'une seringue préremplie et adaptée aux personnes atteintes de PR (forme ergonomique adaptée aux difficultés de dextérité).

Qui peut renouveler mon ordonnance ?

Votre première prescription de médicament a été faite par un médecin à l'hôpital. Par la suite, vous pourrez renouveler votre ordonnance auprès de votre rhumatologue habituel et chercher votre traitement en pharmacie. Cependant, une fois par an, vous devrez revoir un médecin en consultation hospitalière pour le renouvellement obligatoire de l'ordonnance.

Puis-je m'exposer au soleil ?

L'exposition au soleil n'est pas contre-indiquée, il vous suffit d'appliquer les règles de protection qui s'adressent à tout le monde.

Quand va-t-on savoir si le traitement est efficace ?

L'efficacité du traitement peut prendre plusieurs semaines avant de se manifester, le maximum est attendu à partir de la douzième semaine de traitement. Dans l'attente des premiers effets bénéfiques, maintenez le dialogue avec votre médecin. Il peut vous prescrire un traitement anti-douleur adapté en attendant l'effet maximum du traitement.

Que dois-je faire si j'ai oublié de prendre Cimzia ?

Ne vous inquiétez pas, prenez votre médicament dès que vous vous en souvenez et reprenez le rythme des injections aux dates prévues initialement. En cas de doute, demandez conseil à votre pharmacien ou rhumatologue.

Pourra-t-on un jour arrêter le traitement ?

Comme pour tous les traitements de fond, Cimzia® doit être continué même lorsque les signes de la maladie ont disparu. S'il est efficace et bien toléré, il doit être poursuivi.

Que faire en cas de rhume, de mal de ventre ou de mal de tête ?

Pas de panique, tout le monde peut être malade à certains moments de l'année à la suite d'une indigestion ou avoir un mal de tête. Par contre, signalez à votre médecin tout signe anormal qui dure plus d'une journée d'autant plus si vous avez de la fièvre. Un traitement adapté pourra alors être prescrit par votre médecin, par exemple un antibiotique.

Puis-je aller voir des amis qui ont un enfant malade ?

L'un des buts du traitement est de mener une vie la plus normale possible et de ne pas s'exclure de la vie sociale, même avec des personnes malades. Évitez peut-être d'embrasser une personne malade, ce qui peut tout à fait se comprendre, que l'on prenne ou pas un traitement tel que Cimzia®.

Grossesse et allaitement :

Comme beaucoup d'autres médicaments, par mesure de prudence, il est déconseillé, pour les femmes, d'avoir un enfant pendant le traitement (pas de contre-indication si vous êtes un homme). Utilisez des moyens contraceptifs efficaces pendant la durée du traitement. Si vous désirez avoir un enfant, parlez-en à votre médecin. Un délai de 2 mois après la dernière injection doit être respecté avant d'arrêter toute contraception. D'autre part, certains médicaments prescrits contre la PR, comme le méthotrexate ou les anti-inflammatoires, ne sont pas toujours compatibles avec une grossesse. Par prudence, il est aussi déconseillé d'allaiter votre enfant pendant le traitement. Si vous choisissez d'allaiter votre enfant, le traitement sera suspendu.

Mon apparence physique va-t-elle changer ?

Le traitement n'aura aucun impact sur votre physique, et n'entraînera pas, par exemple, de perte de cheveux.

Puis-je voyager pendant mon traitement ?

Si votre médecin ne s'y oppose pas, vous pouvez voyager y compris à l'étranger. Pensez à prendre avec vous vos ordonnances (si possible traduites en anglais), une quantité suffisante de médicaments, ainsi qu'une trousse de secours contenant de quoi désinfecter d'éventuelles blessures. Il est formellement contre-indiqué de se faire vacciner contre la fièvre jaune, obligatoire pour se rendre dans certains pays et la tuberculose (BCG), ce qui peut limiter les destinations de voyage. Renseignez-vous auprès de votre médecin au minimum 3 à 4 mois avant votre départ pour avoir le temps de programmer les vaccinations. Enfin pensez à renforcer les règles d'hygiène dans les pays peu développés (éviter les aliments crus, se laver les mains, préférer l'eau en bouteille...) pour diminuer les risques d'infection. Si vous voyagez en avion, demandez l'autorisation de conserver avec vous, en cabine, le médicament contenu dans un sac isotherme et qui sera remis à l'hôtesse. D'une manière générale, il est recommandé de maintenir le médicament à une température entre +2°C et +8°C lors de vos déplacements.

Est-ce que je peux conduire pendant mon traitement ?

Sauf contre-indication de votre médecin, la conduite de votre véhicule est possible. Cependant, évitez de prendre le volant juste après une injection, des sensations de vertige, ou une sensation de fatigue peuvent apparaître dans certains cas.

Puis-je consommer de l'alcool ?

Oui vous pouvez consommer de l'alcool en respectant les conseils de modération habituels.

Vais-je être malade pendant le traitement ?

Cimzia® a pour effet de diminuer vos défenses immunitaires et vous expose à un risque accru d'infection. Respectez les règles d'hygiène courante et signalez rapidement à votre médecin tout signe d'infection (fièvre de plus de 38°C, toux, diarrhées, perte de poids). Maintenez une vigilance particulière si vous présentez un effet indésirable comme une éruption cutanée, un gonflement du visage, des mains ou des pieds, des difficultés à respirer ou des signes d'essoufflement récurrents.

L'Andar remercie les docteurs Laure Gossec, Laurent Grange et Thao Pham pour leur participation bénévole à la rédaction de cette notice.